



Juin 2015

Voilà un peu plus d'une année que la nouvelle équipe municipale est en place.

Cette première année a permis à chacun de mesurer pleinement :

- toutes les tâches qui incombent à une commune tout au long d'une année,
- le poids des contraintes financières, réglementaires et administratives,
- le devoir de représenter la commune dans différentes instances locales mais aussi à l'échelle départementale,
- la nécessité de travailler avec d'autres collectivités, à différents niveaux : les communes voisines, la communauté de communes, des groupements de plusieurs communautés de communes, le département, la région, etc.

Cette prise en main s'est faite dans un climat difficile.

Le premier jour du mandat a été marqué par le décès de Michel Dinet. Réélue comme maire depuis quelques heures, j'en ai été très affectée, comme chacun d'entre nous.

Cette première année de mandat s'est déroulée dans un contexte singulier avec la succession de nombreuses réformes. Elles ont demandé un investissement complémentaire au rythme classique d'installation d'un conseil municipal d'une commune. Nous avons dû absorber trois réformes principales.

La réforme des dotations de l'Etat

N'acceptant plus qu'un nouveau-né ait une dette de 30 000 € dans son berceau dès son premier souffle, le gouvernement a décidé de réduire la dette de notre pays.

Vous le savez, les collectivités sont mises à contribution pour participer au redressement des finances publiques. Chaque année, jusqu'en 2017, l'Etat va réduire la dotation forfaitaire qu'il verse aux collectivités.

Néanmoins pour prendre en compte les inégalités de richesses entre collectivités, l'Etat a augmenté, dans le même temps, la dotation de solidarité rurale. Il a aussi décidé d'accroître le fonds de péréquation intercommunale. Pour faire simple, il s'agit d'un fonds qui oblige les

communes les plus riches à reverser une partie de leurs recettes aux communes plus pauvres. A condition cependant que celles-ci votent des taux de fiscalité conformes aux moyennes nationales.

Toutes ces dispositions se traduisent au final pour notre commune par une baisse en 2015 de 700 € sur un budget de 315 000 €.

Des réformes techniques comme celles de l'urbanisme (voir page suivante), la dématérialisation totale (tout par internet) de toutes les procédures budgétaires et comptables des collectivités et bien d'autres encore.

La réforme de l'organisation territoriale de la République

Actuellement en discussion au Parlement, cette loi pourrait avoir des conséquences importantes : évolution du périmètre de notre communauté de communes, nouvelle répartition des compétences entre les collectivités.

Les objectifs de cette réforme visent à :

- clarifier le rôle de chaque collectivité : région, département, intercommunalités et commune ;
- rendre l'impôt plus lisible pour que chaque citoyen sache quels types de dépenses d'intérêt général paient l'impôt versé à la région, au département, à l'intercommunalité, à la commune ;
- simplifier l'instruction des dossiers des collectivités, des entreprises, des associations ;
- dégager à terme des marges de manœuvre pour réduire la dette de notre pays en évitant des doublons, des incohérences dans la conduite des politiques publiques.

Tout ce train de réformes engagées par le gouvernement nous bouscule fortement. Conséquence : beaucoup de réunions, souvent invisibles mais gourmandes en temps !

A mon avis, l'organisation de notre République décentralisée doit être réformée, car ses défauts sont aujourd'hui trop lourds. Comme maire, j'ai trois convictions.

1- Le statu quo n'est plus possible car le monde dans lequel nous vivons change et est de plus en plus globalisé.

La commune doit rester le premier échelon de proximité de notre démocratie. J'y suis fermement attachée. Pour autant, cela ne signifie pas que ses missions, ses compétences doivent rester figées. Je pense que des évolutions sont nécessaires.

Il est un fait : on ne vit plus sa commune aujourd'hui comme on l'a vivait il y a plusieurs décennies car la vie des habitants des communes rurales s'est profondément transformée.

Nous, habitants de communes rurales, sommes de plus en plus en relation avec d'autres territoires pour travailler, faire nos courses, retrouver nos familles, prendre soin de nos aînés, etc...

Comme partout, la révolution numérique (internet) modifie profondément les modes de vie, les pratiques de consommation, les habitudes de travail, dépasse les frontières.

Les normes techniques, les défis environnementaux et l'exigence de qualité voulue par tous sont de plus en plus contraignantes.

Toutes ces mutations, nous les ressentons dans les dossiers sur lesquels nous travaillons.

Pour mener des projets, les communes sont de plus en plus en interaction avec d'autres échelons territoriaux. Ceci se traduit par une complexité croissante qui pénalise le rythme de réalisation de projets.

Nous sommes trop souvent englués dans la gestion technique et administrative de dossiers alors que tant de choses sont à faire dans la commune.

Pour mieux avancer, je ressens clairement le besoin que soient rediscutés les rôles du plus petit échelon territorial, à savoir la commune, au plus grand, les nouvelles régions.

2 - Un impératif : prendre ses responsabilités, et décider au nom de l'intérêt général

Chaque commune de France, chaque intercommunalité à son histoire. Quelles se

situent en milieu rural, périurbain, urbain, elles se sont organisées au fil des ans, pour conduire des projets ajustés au plus près des besoins de leur population, dans la limite bien sûr de leurs possibilités financières.

Comme élue locale, je me positionnerai en faveur d'une évolution des compétences gérées par les communes vers d'autres échelons si ce transfert :

- permet d'assurer de meilleurs services aux habitants ;
- permet de mieux utiliser l'argent public – notre argent !
- facilite la gestion communale ;
- décharge les élus de tâches de gestion et leur donne plus de temps pour être sur le terrain, à vos côtés, et construire des projets.

3 – Une urgence : + de solidarité entre les collectivités.

Cela passe par plus de partage des richesses entre collectivités sans impacter les finances de l'Etat. Il n'est pas acceptable que certaines collectivités, ne sachant plus que faire de leur argent, offrent des aspirateurs high tech à leurs administrés (et oui ça existe !) ; alors que d'autres n'arrivent pas à construire une école pour leurs enfants.

Vous l'avez compris, l'environnement des collectivités bouge. Cela crée légitimement des inquiétudes, des peurs, des crispations.

Je suis déterminée à être active dans les changements en cours, pour ne pas les subir, mais faire en sorte qu'ils soient un plus pour la vie du village.

Pour finir, des anciens du village me disent : *«on devient une commune dortoir, on ne se connaît plus ! Les gens s'enferment dans leur maison, même avec les beaux jours»*.

A y regarder de près, beaucoup de moments de convivialité sont proposés dans notre village : faisons l'effort d'y venir !

La belle fête de la musique organisée par la MJC le dimanche 21 juin en était une occasion. Des ateliers bricolage sont proposés par le Théâtre de Cristal les samedis matin

pour préparer le spectacle qui se déroulera le 12 septembre, aux Cités. Prochainement, les festivités du 14 juillet en sont une autre.

Je ne peux que vous inciter à y prendre part. Pensez-y ! Et prenons le temps de bavarder sur le pas de la porte avec vos voisins, ou de rendre visite aux aînés qui ont des difficultés à sortir, particulièrement par ces temps de forte chaleur.

En vivant ensemble, nous vivons mieux, et nous sommes plus forts pour faire face aux difficultés et aux changements !

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous un bel été.

Le Maire

Nathalie Hameau-Kinderstuth

Délibérations

Chantier de jeunes

Il a été décidé de le reconduire pour cet été. Il commencera le 15 juillet. Le chantier est ouvert aux jeunes âgés de 16 ans et 17 ans. Ils effectuent des menus travaux d'entretien chaque jour sur une demi-journée. En échange du travail accompli, ils perçoivent une gratification de 75 euros pour une semaine complète. Ils sont encadrés par les conseillers municipaux avec l'appui de l'employé communal. Les parents des jeunes sont aussi les bienvenus pour nous aider à les accompagner. Les jeunes ont été invités à une réunion de présentation du chantier le 4 juillet en mairie.

Création d'une garderie

Le conseil municipal a décidé de créer à la rentrée de septembre un service de garderie (accueil le matin avant l'école, le midi et en fin d'après-midi après l'école).

En effet, plusieurs demandes de dérogations étaient projetées en raison de la difficulté pour certains parents de trouver des modes de garde pour leurs enfants. Ces dérogations fragilisent fortement nos effectifs pour l'école primaire et pèsent sur nos finances communales. **Le montage du projet est en cours de finalisation. Pour tout renseignement, contacter la mairie.**

A savoir : un maire ne peut refuser une demande de dérogation scolaire faite pour un enfant habitant dans sa commune, si la

commune n'a pas mise en place une offre de garde collective. Pour mémoire : le coût d'une dérogation oscille entre 700 et 900 euros par enfant.

Transfert de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme »

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement au transfert de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » à la communauté de communes.

Notre Plan d'Occupation des Sols doit être revu comme de nombreuses autres communes de la communauté de communes pour être mis en conformité avec les exigences des lois Grenelle et ALUR.

Ces évolutions nécessitent une expertise pointue qui dépasse celle qui existe en commune. Beaucoup de communes sont confrontées à cette difficulté.

Après plus de trois années de travail et de concertation, la communauté de communes a proposé aux communes de lui transférer cette compétence.

Ancien tracteur tondeuse

Suite à la décision du conseil municipal du mois de mai de vendre pour pièces l'ancienne tracteur tondeuse, deux offres ont été proposées. Le tracteur tondeuse a été vendu à 112 €, offre la plus élevée (pour mémoire mise à prix à 50 €).

Actualités

Secrétariat de mairie

Jenny Adolphe est la nouvelle secrétaire de mairie. Jenny a eu plusieurs expériences professionnelles de gestion administrative mais elle découvre le métier de secrétaire de mairie. Nous comptons sur votre compréhension si elle est dans l'impossibilité de pouvoir répondre immédiatement à vos questions.

Les horaires du secrétariat de mairie sont désormais les suivantes :

Lundi et mardi : 13h30 - 18h00

Jeudi : 13h30 - 19h30

Vendredi : 8h30 - 12h30

Le 1^{er} samedi de chaque mois : 8h30 – 12h30.

Tel : 03 83 25 41 98

mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.f

Cadastre

Le service du cadastre réalise des mises à jour du 1^{er} juillet au 30 octobre prochain (arrêté préfectoral affiché en mairie).

Autorisations d'urbanisme*

A partir du 1er juillet 2015, l'Etat n'assure plus l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres d'une intercommunalité d'au moins 10 000 habitants. Notre commune est concernée par cette disposition.

Cette question était en discussion depuis de nombreuses années.

Tant pour la qualité du service que pour une optimisation des moyens, il y avait clairement le besoin de travailler à l'échelle de plusieurs communes. En effet, il est impensable d'imaginer l'instruction de ces autorisations à l'échelle d'une commune et même d'une seule intercommunalité.

Après de nombreuses réunions, le choix s'est porté au final sur la création d'un service à l'échelle de plusieurs communautés de communes (Toulois, Moselle Madon, Saintois, Colombey) dans un esprit de « coopérative de moyens ».

En ce qui vous concerne, vos dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme seront toujours à déposer auprès de la mairie de votre commune.

Mais pour leur instruction, la mairie ne les enverra plus à la DDT de Toul (ancienne DDE), mais à la mairie de Toul.

S'agissant du financement de ce service, il ne sera plus assuré par l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2015. Le conseil communautaire a décidé que ce service serait intégralement financé par le budget de notre communauté de communes. Cela représente annuellement 30 000 €.

** Déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménagement, etc ...*

Projet de regroupement scolaire

Avec les maires des communes de Gibeauveix, d'Uruffe, d'Allamps et de Mont l'Etroit, nous sommes allés à la rencontre du Sous-Préfet de Toul pour lui présenter notre volonté de créer un syndicat pour étudier la faisabilité de la création d'un regroupement scolaire.

Notre objectif : la rédaction par le Préfet de l'arrêté de création de notre syndicat d'ici la fin de l'année.

Etat civil

Dominique Mangin nous a quittés le 6 juin.

Marie-Louise Champougny nous a quittés le 19 juin.

La bienvenue à Enzo, fils de Milena et de Antonio Da Silva Filipe.

Clin d'oeil

Sentier des 4 Bans

Un grand merci à la dizaine de bénévoles de l'association de randonnées des Deuilles qui a rénové l'intégralité du balisage de ce sentier.

Coup de gueule

Le parement bois de l'ancien lavoir des cités a été dégradé.

L'un des enrochements posé pour maintenir les berges de l'ancien canal du moulin a été mis volontairement dans le cours d'eau. Inadmissible.

Agenda

Meine, Cœur du futur

Spectacle aux cités le 12 septembre

Les habitants du village et les associations sont chaleureusement invités à participer à la préparation de ce spectacle pour élaborer le décor (accompagnement d'un plasticien, Mathieu Exposito). Les ateliers se poursuivent à la Garenne dans les locaux du Théâtre de Cristal. **Rendez-vous les samedis (matin) 11, 18 et 25 juillet.** Inscription au 03 83 25 41 89.

Vous pouvez aussi dès à présent réserver vos places pour le spectacle au 03 83 64 90 60 (spectacle tout public - gratuit). Réservation obligatoire.

Brocante aux Cités

Organisée par la MJC, elle se déroulera aux Cités le dimanche 12 juillet.

Réservation auprès de Nathalie Musztacs au 06 74 15 87 50.

Un arrêté réglementant la circulation et le stationnement sera pris comme les années passées.

Fête nationale

Elle se déroulera le 13 juillet au soir.

Avec l'appui du groupe jeunes, le programme est en cours de finalisation : jeux en fin d'après-midi, apéritif offert par la municipalité, soirée dansante animée, feux d'artifices, repas tiré du sac, des barbecues seront mis à votre disposition.